



Travailler avec inscription au casier

Par **tom34**, le **02/07/2013** à **17:28**

Bjr vous écrit ce message je veux travailler Comme agent de sécurité mais le problème c est que j ai été condamne pour vol en trois reprise aujourd hui sa fait 2 ans je suis libre et je voudrais savoir comment faire pour travailler dans ce domaine de la sécurité civile ou gardiennage.

En vous remerciant d avance

Par **amajuris**, le **03/07/2013** à **13:02**

bjr,

pour travailler comme agent privé de sécurité, il faut avoir reçu une formation et pour obtenir cette formation il faut obtenir une autorisation préalable de la part du CNAPS.

avant de délivrer cette autorisation, le CNAPS fait une enquête de moralité.

compte tenu de vos antécédents judiciaires, je crains que vous devriez trouver une autre voie professionnelle.

cdt